

## Master Histoire de l'Art

### Master 2 HdA Parcours Marché de l'Art

#### Présentation

Créé en 2007, le Master 2 Marché de l'art de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est considéré comme l'une des formations les plus efficaces dans son domaine. Adossé à la tradition d'excellence de l'Université Paris 1, le Master accueille chaque année, au terme d'une procédure d'admission particulièrement sélective, entre vingt et vingt-cinq étudiants. Il offre à ces derniers une formation pluridisciplinaire en droit, histoire de l'art, économie, gestion et fiscalité. Aux séminaires dispensés par des universitaires reconnus s'ajoutent des enseignements pratiques délivrés par différents acteurs du marché de l'art. Les étudiants doivent en outre effectuer un stage de longue durée. Le Master 2 permet ainsi de former des professionnels compétents, efficaces et rigoureux, désireux d'entreprendre et de créer.

Contribuant à cette dynamique, l'Association étudiante du Master Marché de l'art (AMMA) assure également le rayonnement du diplôme et permet la concrétisation d'initiatives diverses menées par les étudiants. Vous pouvez suivre les activités du Master et de l'AMMA à travers les réseaux sociaux et sur le site Internet de l'Association à l'adresse <https://ammasorbonne.wordpress.com>

Afin d'apporter votre concours au Master, il vous suffit, lors du versement de la taxe d'apprentissage auprès de votre organisme collecteur, **avant le 28 février 2019**, de demander à ce qu'une partie de celle-ci soit attribuée au **Master 2 Histoire de l'Art Parcours Marché de l'art**. Sachez que votre contribution sera utilisée avec rigueur et efficacité. Votre entreprise pourra ainsi participer à l'excellence du diplôme, à sa pérennité et au développement de nouveaux projets de formation.

#### À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

Cette taxe, versée par toutes les entreprises, permet de financer le développement de l'enseignement et des formations professionnelles, et chaque société contributrice est libre de choisir l'établissement d'enseignement bénéficiaire. Le versement doit être obligatoirement effectué par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA) avant la fin du mois de février 2019.

Le parcours « Marché de l'Art » du Master « Histoire de l'Art » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (UFR 03) est habilité à percevoir cette taxe au titre du barème de la catégorie B. Grâce au versement direct de cette taxe d'apprentissage au profit de notre parcours, nous pouvons :

- Financer les cours des intervenants extérieurs et l'achat de matériel didactique
- Organiser des voyages d'étude

Autant d'atouts qui nous permettent d'augmenter l'attractivité et la qualité de la formation proposée à nos étudiants, futurs professionnels du Marché de l'Art. En outre, votre contribution peut aussi être un moyen de valoriser votre lien avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, que nous ne manquerons pas de signaler dans les documents qui concernent ce parcours de master (site web de Paris 1, de l'AMMA, réseaux sociaux, plaquette, et remise annuelle des diplômes).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Arnaud Bertinet ([Arnaud.Bertinet@univ-paris1.fr](mailto:Arnaud.Bertinet@univ-paris1.fr)) et Tristan Azzi ([Tristan.Azzi@univ-paris1.fr](mailto:Tristan.Azzi@univ-paris1.fr)) Co-Directeurs du M2 Marché de l'Art.

### **Comment verser de la taxe d'apprentissage ?**

Adressez-vous à votre organisme collecteur (OCTA) pour obtenir un formulaire de versement. La liste complète des OCTA est sur le site du Ministère du Travail.

Sur le bordereau de déclaration de paiement de votre organisme collecteur, indiquez précisément la somme que vous désirez verser, ainsi que l'intitulé du diplôme dans la partie intitulée « Reversements aux écoles et aux CFA » afin de vous assurer que votre taxe d'apprentissage parviendra réellement au diplôme.

- Établissement : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12 Place du Panthéon, 75005 Paris

**code UAI de l'établissement 0751717J**

- Intitulé de la **formation** : **Master 2 Histoire de l'Art parcours « Marché de l'Art »**

Vous pouvez aussi verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) qui a reçu délégation de collecte de la CRCI Paris Ile- de-France ou par un organisme collecteur de votre choix, notamment l'ADFA (163 bis, avenue de Clichy – CS 10040 – 75849 Paris Cedex 17).

Envoyez votre chèque et le formulaire à l'organisme collecteur.

Afin de nous assurer de l'attribution de la taxe d'apprentissage à nos diplômés et pour vous remercier de votre participation, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir remplir la notification ci dessous et de nous la renvoyer.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre master.

# TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT / COLLECTE 2018

Raison sociale : .....

Numéro de SIRET : .....

Activité : .....

Adresse : .....

Nom et prénom du responsable : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Déclare reverser à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de la formation intitulée :

**Master 2 Histoire de l'Art Parcours Marché de l'Art**

**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Centre Michelet**

**3, rue Michelet**

**75006 Paris**

**Code établissement (n° UAI) : 0751717J**

**Intitulé de la formation : Master 2 Histoire de l'Art Parcours Marché de l'Art**

La somme de.....€ pour la **catégorie B** (35% TA hors quota) au titre de la taxe d'apprentissage 2017 (concernant les salaires de 2016) par l'intermédiaire de l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) suivant :

Nom : .....

Adresse : .....

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Merci de bien vouloir renvoyer ce bordereau rempli à :

Messieurs Arnaud Bertinet et Tristan Azzi - Master 2 professionnel Marché de l'Art Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – INHA (bureau 136) 2, rue Vivienne 75002 Paris